

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

#### **Arrêté du 16 janvier 2020 fixant le nombre et la répartition des postes offerts au titre de l'année 2020 au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale**

NOR : [MENH2000763A](#)

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 16 janvier 2020, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2020 au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale est fixé à 115, répartis dans les spécialités suivantes :

- enseignement du premier degré : 92 ;
- information et orientation : 5 ;
- enseignement technique, option économie et gestion : 3 ;
- enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante design et métiers d'arts : 1 ;
- enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles : 5 ;
- enseignement général, option lettres – langues vivantes, dominante anglais : 4 ;
- enseignement général, option lettres – histoire-géographie, dominante lettres : 4 ;
- enseignement général, option lettres – histoire-géographie, dominante histoire-géographie : 1.